

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3,
Vu le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié,
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Paris Dauphine – PSL,
Vu les arrêtés n°23/24-258 modifié, n°24/25-085, n°24/25-092, n°24/25-097,
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'urne électronique du 15 novembre 2024,

ARRETE

Article 1

Concernant le Conseil d'administration, les résultats des différents scrutins des 14 et 15 novembre 2024, par voie électronique uniquement, sont proclamés comme suit conformément au procès-verbal de dépouillement susvisé.

Article 2

Sous-collège A – professeurs et assimilés

- Nombre de listes concurrentes : 2
- Nombre de sièges à pourvoir : 7
- Nombre d'électeurs inscrits : 169
- Nombre d'émargements : 143
- Nombre d'enveloppes de vote : 143
- Taux de participation : 84,61%
- Nombre de votes blancs : 7
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 136

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	104 76,47%	1. BRUNO BOUCHARD-DENIZE	ELU
		2. GWENAELE NOGATCHEWSKY	ELU
		3. PATRICE GEOFFRON	ELU
		4. DOROTHEE GALLOIS-COCHET	ELU
		5. ERIC AGRIKOLIANSKY	ELU
		6. MELTEM OZTURK ESCOFFIER	-
		7. SEBASTIEN DAMART	-
Dauphine Aujourd'hui	32 23,53%	1. MARTINE CARRE-TALLON	ELU
		2. FABIEN BLANCHOT	ELU
		3. NATHALIE FLECK	-
		4. SERGE PERROT	-
		5. ALIX PERRIN-RENARD	-
		6. FRANCOIS CUSIN	-

Article 3

Sous-collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Nombre de listes concurrentes : 4
- Nombre de sièges à pourvoir : 7
- Nombre d'électeurs inscrits : 431
- Nombre d'émargements : 299
- Nombre d'enveloppes de vote : 299
- Taux de participation : 69,37%
- Nombre de votes blancs : 7
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 292

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	127 43,49%	1. JOYCE EL HADDAD	ELU
		2. DAVID ABONNEAU	ELU
		3. KATIA MULLER MEZIANI	ELU
		4. FREDERIC PELTRAUPT	-
		5. SONIA TOUBALINE	-
		6. FABIEN POETE	-
		7. HELENE LENOBLE-LIAUD	-
Réinventons Dauphine	79 27,06%	1. MARIE-JOSE BELLOSTA	ELU
		2. ERIC CAMPOY	ELU
		3. CATHERINE AMANDOLESE	-
		4. PHILIPPE BERNARD	-
		5. ELISE TENRET	-
		6. HASSAN AISSI	-
		7. SABINE ROZIER	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	65 22,26%	1. SARAH ABDELNOUR	ELU
		2. PAUL PEGON	ELU
		3. IRENE WALDSPURGER	-
		4. ALBAN JACQUEMART	-
		5. MARIE PIGANIOL	-
		6. NICOLAS FORIEN	-
		7. LUCIE ANSELM I	-
L'alternative pour une université solidaire	21 7,19%	1. HELA YOUSFI	-
		2. PAUL RICHARD	-
		3. DINA RASOLOFOARISON	-
		4. LEONARD GOURBIER	-

Article 4

Collège des usagers

- Nombre de listes concurrentes : 4
- Nombre de sièges Titulaires : 8
- Nombre de sièges Suppléants : 8
- Nombre d'électeurs inscrits : 10385

- Nombre d'émargements : 3548
- Nombre d'enveloppes de vote : 3548
- Taux de participation : 34,16%
- Nombre de votes blancs : 34
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 3514

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Dauphine ensemble pour une université écologique, solidaire et inclusive	1760 50,09%	1. ARIANE MUNZILA DE CASTRO E SILVA	Titulaire
		2. JEAN-LUCCA MORALES	Titulaire
		3. MANESSIA BAMBA	Titulaire
		4. ADRIEN ZIELINSKI	Titulaire
		5. EDEN URRUTIA DUMAS	Suppléant
		6. GUSTAVE SINTUREL	Suppléant
		7. RACHEL GROSHEITSCH	Suppléant
		8. NIBIR HOSSAIN	Suppléant
		9. ELLA FAOUZI	-
		10. TEO SOLER	-
		11. MARIEM ABBES	-
		12. LUC FOURNIAL	-
		13. HANAH BERGOT	-
		14. NICOLAS CUNHA FERNANDES	-
Esprit Dauphine	1125 32,01%	1. LOUISE SIMON	Titulaire
		2. MATHEO GOUVERNET	Titulaire
		3. CAPUCINE MORIN	Suppléant
		4. MARLON LIEBEL	Suppléant
		5. PHUONG DUNG TRUONG	-
		6. MATHIAS OURIACHI	-
		7. ARIANE PORTIER	-
		8. HADRIEN ULRICH	-
		9. IRIS DAGET	-
		10. BRAHIM HOUAS	-
		11. MILA BERESCHEL	-
		12. MARTIN BRIAND	-
		13. HANELORE MICHARD	-
		14. CHARLES PETRAUD	-
		15. CLOE BOURDEAU	-
		16. ADRIEL MAZERE	-
UNI Dauphine : pour l'excellence, pour votre sécurité, pour votre liberté	376 10,70%	1. GERMAIN KUEN	Titulaire
		2. EMMA WATHLE	Suppléant
		3. RAYAN RAFII-TARI	-
		4. CARLA SANS	-
		5. JESSIM AMARA	-
		6. ELEONORE BORGIN	-
		7. THOMAS HOSPITAEI	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		8. CLARA ZOBEL	-
Gratin Dauphinois	253 7,20%	1. YONI ATTAL	Titulaire
		2. ARTHUR NAIM	Suppléant
		3. BEN GUTSMUTH	-
		4. GABRIEL LEVY	-
		5. EDEN ICHOUA	-
		6. LAURA STEINER	-
		7. CLARA BENHAMOU	-
		8. EVA SMADJA	-

Article 5

Collège des personnels BIATSS

- Nombre de listes concurrentes : 5
- Nombre de sièges à pourvoir : 4
- Nombre d'électeurs inscrits : 560
- Nombre d'émargements: 400
- Nombre d'enveloppes de vote : 400
- Taux de participation : 71,42%
- Nombre de votes blancs : 24
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 376

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	176 46,81%	1. ARIANE CORBLET	ELU
		2. VIVIEN BENARD	ELU
		3. JULIETTE MACE	-
		4. MICHEL GONZALEZ	-
Réinventons Dauphine	101 26,86%	1. LOUBNA MONTARON	ELU
		2. CHRISTINE LEHINGUE	-
		3. CESAR FAIVRE	-
		4. NATHANAEL LEGENDRE	-
L'alternative pour une université solidaire	58 15,43%	1. YVES TOMIC	ELU
		2. ELISABETH HELY-DESCHAMPS	-
		3. PIERRE DUMONT	-
		4. DELPHINE PILLET	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	26 6,91%	1. LAURENCE DROUIN	-
		2. MAXIME CHUPIN	-
		3. EMILIE BRANTES	-
SNPTES -UNSA	15 3,99%	1. KHADIJA BOUABID	-
		2. JENNIFER AZZOUZI	-
		3. ADRIANO NASCIMENTO DELGADO	-
		4. CIRILO GUILHERME	-

Article 6
Modalités de recours

6.1 Recours administratif préalable obligatoire

En application des articles D719-38 et D719-39 du code de l'éducation, les opérations de préparation et de déroulement relatives à ces élections sont contestables devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), siégeant au tribunal administratif de Paris, par les électeurs, le président ou le recteur de région académique dans les 5 (cinq) jours suivant la proclamation des résultats, soit au plus tard le mercredi 20 novembre 2024. Cette commission rend son avis dans les 15 (quinze) jours.

6.2 Recours contentieux

En application de l'article D719-40 du code de l'éducation, la décision de la CCOE mentionnée ci-dessous peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris nécessairement introduit dans les 6 (six) jours à compter du rendu de la décision litigieuse de la commission et selon des griefs strictement identiques à ceux soulevés lors du recours déposé devant la CCOE.

Article 7
Publication et exécution

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2024

E. M. Mouhoub
Président de l'université Paris Dauphine-PSL

